

Référence : C.N.166.2025.TREATIES-XXIII.1 (Notification dépositaire)

CONVENTION DE VIENNE SUR LE DROIT DES TRAITÉS
VIENNE, 23 MAI 1969

GUATEMALA : RETRAIT PARTIEL DE RÉSERVES ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le retrait de la réserve à l'article 27 a été effectué le 10 avril 2025.

Le 11 avril 2025



¹ Voir notifications dépositaires C.N.339.1997.TREATIES-1 du 16 septembre 1997 (Guatemala: Ratification) et C.N.280.2007.TREATIES-1 du 15 mars 2007 (Guatemala: Retrait partiel de réserve (Retrait de la réserve à l'égard des articles 11 et 12)).